

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

**Objet : RD - Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de définition relative à la qualification de l'aire d'accueil de la Chartreuse d'Aillon**

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 11

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

## Bureau du 26 octobre 2017

délibération n° 190-17

objet **RD - Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de définition relative à la qualification de l'aire d'accueil de la Chartreuse d'Aillon**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est propriétaire de la Chartreuse d'Aillon située à Aillon-le-Jeune. La gestion de cette Maison du patrimoine est confiée au Parc naturel régional du massif des Bauges (PNRMB), pour valoriser auprès du grand public, l'offre patrimoniale du massif au travers d'expositions et évènements. Afin de poursuivre la qualification de l'accueil du public sur le site engagé par le PNRMB en 2005, et dans la continuité des conclusions de l'étude Viaculture de 2016 sur la stratégie des maisons thématiques, un projet de qualification de l'aire d'accueil située devant la maison du patrimoine est envisagé.

L'aménagement de l'aire d'accueil de la Chartreuse d'Aillon vise à :

- améliorer la sécurité aux abords du site en permettant une dépose bus sans retournement,
- aménager un stationnement de proximité immédiate réservé aux personnes à mobilité réduite,
- qualifier les abords du site en organisant et en réalisant des aménagements paysagers sur les espaces extérieurs d'accueil et de stationnement de proximité actuellement non aménagés, dans le prolongement du parvis piéton déjà qualifié.

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération en tant que propriétaire du site, sera conduite en étroite collaboration avec le PNRMB, locataire et animateur des espaces d'accueil du public sur le site.

Ce projet d'étude de définition permettrait de préciser les aménagements nécessaires à la création d'une aire de retournement des bus, comprenant des aménagements paysagers.

L'agglomération s'engage à réaliser l'étude de définition, sous réserve d'obtention des crédits régionaux nécessaires à son financement.

Le plan de financement de cette étude implique une demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre des lignes Parcs :

Intitulé de l'opération	I/F	Montant HT (€)	Maître d'ouvrage	Région AURA Sollicitée	Taux	Réalisation
Etude de définition de l'aire d'accueil de la Chartreuse d'Aillon	I	18 000 €	Agglomération Chambéry Métropole - Cœur des Bauges	12 600 €	70 %	2017-2019

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au déléguant au Bureau les demandes de subventions,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** le plan de financement tel que présenté et **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017,

**Article 2 :** **sollicite** une subvention de 12 600 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des lignes Parcs, pour la qualification de l'aire d'accueil de la Chartreuse d'Aillon,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,

**Article 4 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 190-17

Objet de l'acte : RD - Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de définition relative à la qualification de l'aire d'accueil de la Chartreuse d'Aillon

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20217H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20217H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017